

C.T.P.D. du 17 décembre 2010

Avant un C.T.P.D. « Emplois » convoqué le 17 décembre 2010 et ... boycotté par toute la parité syndicale, un premier C.T.P.D. a été réuni en matinée du même jour avec, pour ordre du jour, les sujets suivants :

- bilan de la mise en place des SIP et PRS du Calvados,
- généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne,
- lettre de mission de l'ACMO de la DRFiP du Calvados,
- modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Vire,
- questions diverses.

En préalable à l'ouverture des débats, les **représentants FO-DGFIP** ont lu une déclaration liminaire posant les problèmes du débat à suivre. Ils ont regretté que M. BERGES, l'Administrateur Général, n'ait pu être présent pour présider ce CTPD, instance essentielle pour les agents et les services. Déjà absent lors de CAP Locales, celui-ci a *manqué* une discussion importante pour la suite de la vie des agents et services.

Et, à l'évidence, cette absence a pesé fortement dans les décisions ou, plutôt, absences de décisions des représentants de la parité administrative.

Bilan de la mise en place des SIP et PRS

« Mais où sont les vrais résultats de cette mise en place ? » ont demandé les **représentants FO-DGFIP**. Dans un document succinct, l'administration a développé les grandes caractéristiques des SIP et PRS, qu'elles soient d'ordre immobilier, informatique ou encore de personnel.

Par contre, elle a omis très clairement toutes les difficultés du « terrain », qu'elles soient immobilières (exemple éloquent de Pont l'Evêque), mais aussi et surtout celles liées au fonctionnement de ces nouveaux postes.

L'administration a admis – difficile de nier une telle évidence - que l'accueil téléphonique, en particulier sur le site de Caen-Délivrande, posait de très sérieux problèmes, mais se retranchant derrière du matériel pas assez performant.

Que les vrais problèmes puissent être liés aux moyens humains très largement insuffisants, l'administration *botte en touche* en avançant l'excuse du mauvais calibrage des transferts d'emplois vers les SIP. Trop facile et ce n'est pas connaître les difficultés de toute la filière « gestion publique » en matière d'exécution des missions.

Les exemples fournis par les représentants **FO-DGFIP** sur les SIP de Pont l'Evêque, Bayeux ou encore Caen sont révélateurs des problèmes au quotidien : la fragilité des équipes « recouvrement » des SIP - 2 agents dans la majorité des SIP - pose problème avec des conséquences très néfastes et nuisibles pour les agents qui doivent *faire avec*, mais aussi pour les usagers à qui il est donné une piètre image du service public.

D'autant plus que les agents "recouvrement" ont dû consacrer une partie de leur temps de travail aux tâches diverses et variées d'un poste comptable.

Les représentants **FO-DGFIP** ont demandé quelle bénéfice avait été retiré des sites expérimentateurs "SIP grand site" : au vu de la réponse de la parité administrative, pas grand chose sinon rien...

Et où en sont les résultats en matière de "recouvrement" ? Si pour le PRS, quelques chiffres ont pu être donnés dès les documents de convocation, pour le recouvrement, RIEN.

En insistant, M. Tenailleau, responsable du "pôle fiscal, a admis que le taux net de recouvrement était à la baisse, mais sans que les réformes de structure puissent être incriminées. Là encore, la crise a et aura bon dos...

Généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne

Après les services effectivement fusionnés (SIP, PRS) et les services (dits) de direction, il restait aux autres agents à *bénéficier* de la généralisation des règles de vie quotidiennes. Pour les directions - nationale et locale, ces règles de vie sont plus favorables. C'est prendre les choses par le petit bout de la lorgnette.

Et le syndicat national **FO-DGFiP** a dû monter au créneau pour obtenir de M. RAMBAL des consignes à destination des directions locales pour "inviter à davantage de souplesse et à tenir compte de l'existant afin de ne pas bouleverser ce qui fonctionne bien et tenir compte des acquis antérieurs. À titre exemple, et dès lors que l'amplitude de la journée est respectée, le début de la plage variable de l'après midi pourra être avancé à 15 h 30".

En vain, puisque dans une discussion des plus "floue" (absence de M. BERGES oblige ?) et aux contours fluctuants, la direction locale est restée ferme pour une stricte application de la circulaire du 10 décembre 2010.

Pour les représentants **FO-DGFiP**, il sera nécessaire de revenir sur ces règles de vie. Ne serait-ce que pour voir les réactions qui ne manqueront pas ici ou là dans les postes comptables où l'application de ces nouvelles règles va sans nul doute perturber la vie au travail des agents.

Une certitude : la direction locale n'avait pas une connaissance suffisante et précise de l'existant et, par rebond, mesuré l'impact réel de ces mesures nouvelles. Les **représentants FO-DGFiP** suivront ce dossier au plus près.

Les agents vont devoir faire un choix individuel de durée hebdomadaire de travail avec détermination de plages fixes et variables (ponctuée par un vote).

Au final, les représentants **FO-DGFiP** ont demandé - et obtenu - que l'ensemble des règles avec leurs déclinaisons locales soit repris dans une note annuelle mise en ligne sous le site départemental afin que tous les agents et la direction aient une base commune de référence.

Les représentants **FO-DGFiP** ont voté « **CONTRE** » cette généralisation des règles de vie en logique avec leurs votes négatifs antérieurs sur les règles de vie des services fusionnés, mais aussi du fait du "flou" de la discussion.

Lettre de mission de l'ACMO de la DRFiP du Calvados

Elle s'est faite attendre, mais elle est arrivée, cette lettre de mission. Lydie PONTOIS est donc ACMO à temps plein et disposera de son propre bureau courant février. En fait, pas un vrai temps plein faute, pour le CHS du Calvados, d'avoir un secrétaire animateur en remplacement de Jean Rageul, parti à la retraite.

Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Vire

Avec la mise en place du SIP de Vire, les horaires d'ouverture au public de la trésorerie auraient dû être harmonisés. Avec un *petit* décalage dans le temps, ces horaires ont été effectivement ajustés - avec l'accord unanime des représentants en CTPD - en repoussant l'ouverture du public le matin de 8h30 à 8h45.

Conclusions de ce CTPD :

Que dire d'un tel CTPD si ce n'est que les représentants du personnel *restent totalement sur leur faim* après une discussion où la direction locale, fuyante, refuse un débat clair aux décisions claires.

Un second CTPD "Emplois" était convoqué l'après-midi du 17 décembre avec un boycott unanime de la parité syndicale (une seconde convocation est fixée au mardi 4 janvier 2011).

Les délégués F.O.-DGFiP en C.T.P.D.

Marie-Claire AUBRY Françoise DIMICOLI Frédéric GABRIELLE Alain GARNET
Bruno GILBERT Jean-Marc LECOUEY Christophe LESUEUR Géraldine TANQUEREL

**Si ce compte-rendu suscite interrogations ou demande de précisions,
ne pas hésiter à prendre contact
par mail (fo.014@dgfip.finances.gouv.fr) ou par tél. au 02-31-38-34-61**